

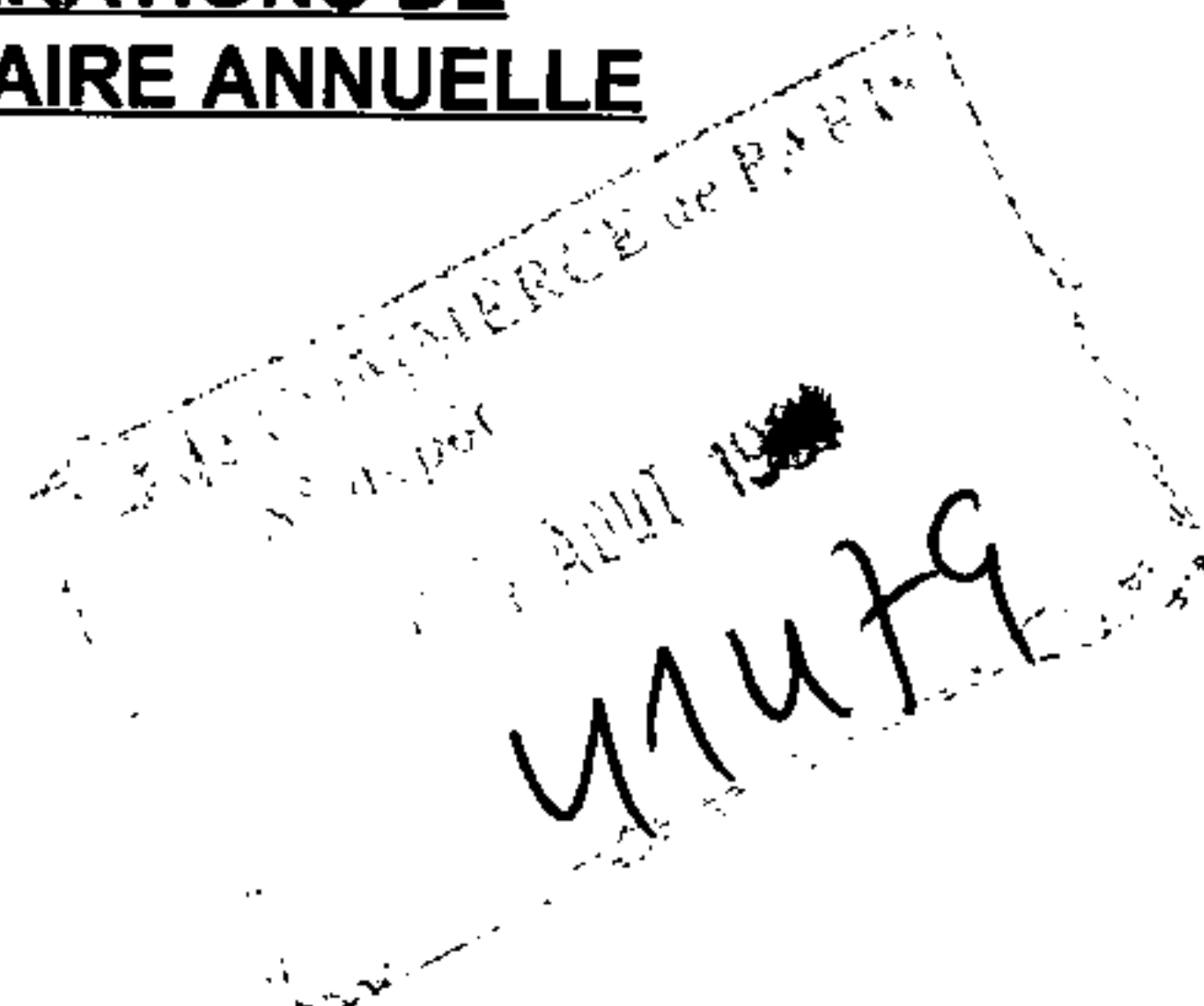
A2PRL
Société Anonyme au capital de 3 317 000 F
Siège Social : 26, rue François 1er 75008 PARIS
PARIS B 381 961 051

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 MARS 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le 9 mars,

A 10 heures,



Les actionnaires de la société A2PRL, société anonyme au capital de 3 317 000 F, divisé en 33 170 actions de 100 F chacune, dont le siège est 26, rue François 1er, 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 26, rue François 1er 75008 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 19 février 1998 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric SCHLESINGER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société EUROPE 2 ENTREPRISES, représentée par Monsieur Martin BRISAC, et l'AGENCE FRANCE PRESSE, représentée par monsieur Jean MIOT, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Valérie ALARD est désignée comme secrétaire.

La société MAZARS ET GUERARD, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 19 février 1998, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 33.170 actions sur les 33 170 actions ayant le droit de vote.

MB

VA

VA

FS

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1997,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1997 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses,

MB

M

VA

FS

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 1997, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 1997 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 3 894 022 F, décide de l'affecter au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice et au cours des exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MB

W

FS

VA

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric SCHLESINGER, demeurant 2, rue Victorien Sardou - 75016 PARIS, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 janvier 1998, en remplacement de Monsieur Yves TAIEB, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Frédéric SCHLESINGER exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1998 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric SCHLESINGER, présent à la réunion, réitère, en tant que de besoin, l'acceptation de ses fonctions d'administrateur, déjà donnée par lui lors de sa nomination provisoire, et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric SCHLESINGER, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric SCHLESINGER, présent à la réunion, accepte le renouvellement de ses fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société SIDOPIA vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société SIDOPIA, prise en la personne de Monsieur Michel TOURMEN, présent à la réunion, accepte le renouvellement de ses fonctions.

MS

VA

FS

VA

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Monique VILLA vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Monique VILLA, présente à la réunion, accepte le renouvellement de ses fonctions.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société EUROPE 2 ENTREPRISES vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société EUROPE 2 ENTREPRISES, prise en la personne de Monsieur Martin BRISAC, présent à la réunion, accepte le renouvellement de ses fonctions.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de l'AGENCE FRANCE PRESSE vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'AGENCE FRANCE PRESSE, prise en la personne de Monsieur Jean MIOT, présent à la réunion, accepte le renouvellement de ses fonctions.

MB

M

FS

VA

DIXIEME RESOLUTION

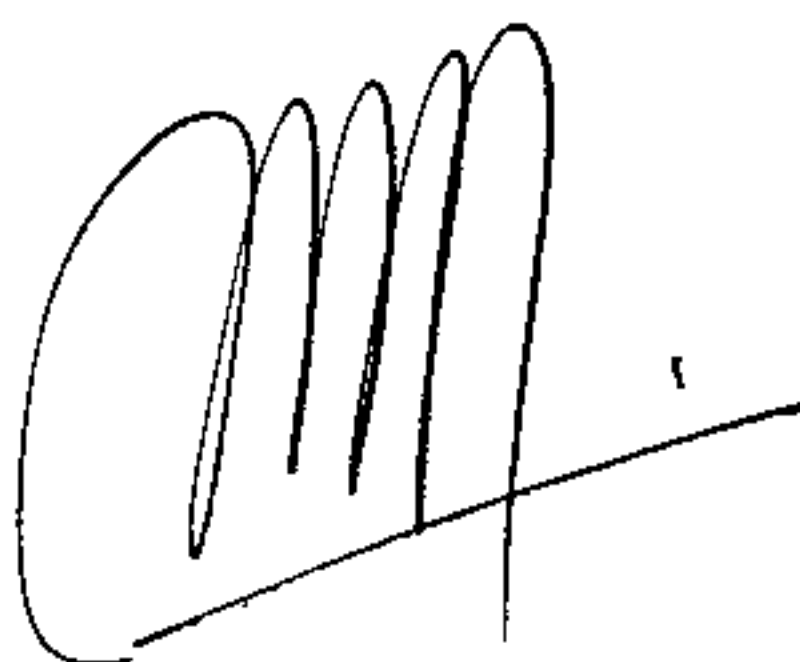
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

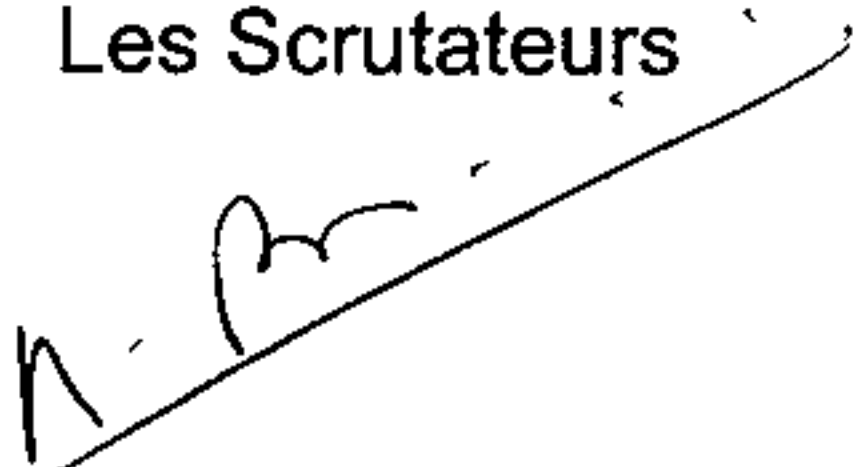
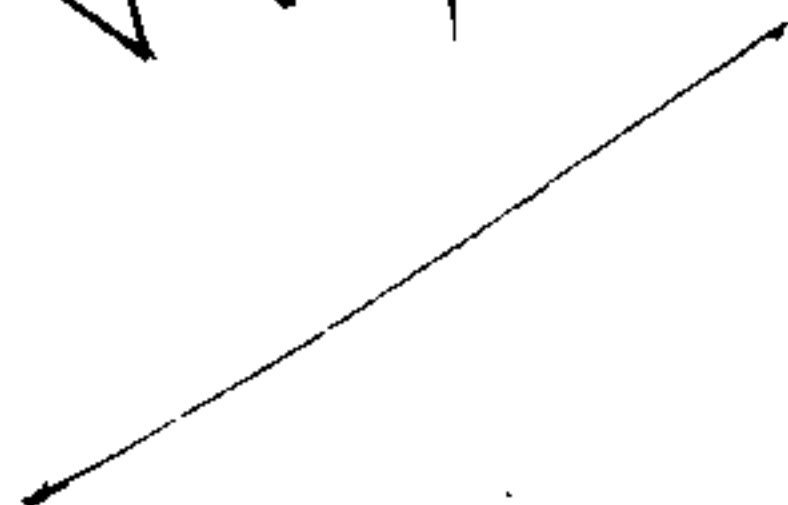
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be the word 'Haud' with a stylized flourish.

Les Scrutateurs

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke.A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke.A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke.

A2PRL
Société Anonyme au capital de 3 317 000 F
Siège Social : 26, rue François 1er 75008 PARIS
PARIS B 381 961 051

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 9 MARS 1998

...

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Monsieur Frédéric SCHLESINGER propose le renouvellement du mandat de Président de Monsieur Frédéric SCHLESINGER.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Frédéric SCHLESINGER pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1998.

Monsieur Frédéric SCHLESINGER disposera des pouvoirs qu'il avait précédemment, tels qu'ils avaient été déterminés par une délibération du Conseil, en date du 19 janvier 1998.

Monsieur Frédéric SCHLESINGER déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et continuer de satisfaire à toutes les conditions légales et réglementaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

...

Pour extrait
Le Président

